

## DÉLIBÉRATION n° CA-05-04-2019-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 avril 2019

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration  
du 1<sup>er</sup> février 2019

### Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

#### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2019 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

#### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 5 avril 2019  
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JÉAN



**UNIVERSITE DE POITIERS**

12. AVR. 2019

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques



Direction  
des Affaires juridiques

**Compte-rendu du  
Conseil d'administration**  
-----  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2019

**Ordre du jour :**

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation des comptes rendus du Conseil d'administration du 16 novembre 2018 et du 21 décembre 2018 ;
- 3- CVEC orientations politiques et constitution de la commission ;
- 4- Désignation d'un élu usager (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à la Commission CVEC ;
- 5- Modalités de recrutement en master 1 : rectification de deux erreurs matérielles ;
- 6- Avis de la Commission Formations-Recherche sur l'évolution de la Nouvelle Offre de Formation en 2019 ;
- 7- Demandes d'accréditation hors vague ;
- 8- RIFSEEP ;
- 9- Grilles des CDI ;
- 10- Transformation de 2 supports de poste : PRCE vers BIATSS, réf. n° 2019001 et réf. n° 2019002 (UP 0860856N) ;
- 11- Mise en place du Comité d'Ethique de la Recherche entre l'université de Tours et l'université de Poitiers (CER-TP) ;
- 12- Projet « Alliance d'Universités Européennes » ;
- 13- Les outils bureautiques : Google Suite ;
- 14- Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 22 novembre 2018 ;
- 15- Tarifs et subventions ;
- 16- Questions diverses.

**Les membres présents :**

Licia BAGINI ; Yves BERTRAND ; Gérard BLANCHARD ; Romuald BODIN ; Philippe BRISSONNET ; Aurélien BROSSARD ; Sébastien CELLES ; Sandrine CHEVAILLER ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Elvire DIAZ ; Sylvain DUBOIS ; Isabelle DUFRONT ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Evelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Karine MICHELET ; Julien SEIGNEURET ; Thami ZEGHLOUL.

**Participants avec voix consultative :**

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

**Invités permanents :**

Nicolas BOISTAY ; Roxane DURAND ; Serge HUBERSON ; Virginie LAVAL ; Ludovic Le BIGOT ;  
Marine Le CHAPALAIN ; Loïc LEVOYER ; Nirmal NIVERT.

**Procurations :**

|                     |   |                                    |
|---------------------|---|------------------------------------|
| EI Mustapha BELGSIR | à | Gérard BLANCHARD                   |
| Françoise BOISSEAU  | à | Yves JEAN                          |
| Delphine BON        | à | Elvire DIAZ                        |
| Dominique BRUNET    | à | Gabriel de SAINT MARTIN            |
| Henri COLIN         | à | Philippe BRISSONNET                |
| Marie GUINTARD      | à | Aurélien BROSSARD                  |
| Marie-José GRIHOM   | à | Licia BAGINI                       |
| Karl JOULAIN        | à | Sylvain DUBOIS                     |
| Evelyne LANDE       | à | Thami ZEGHLOUL (à partir de 11h06) |
| Jean-Philippe NEAU  | à | Sébastien CELLES                   |
| Rose-Noëlle SCHÜTZ  | à | Karine MICHELET                    |

**1) Informations générales**

Le Président mentionne le décès d'une étudiante de M1 de psychologie en janvier, Andréa LARTIGUE. Il demande une minute de silence en sa mémoire.

**2) Approbation des comptes rendus du Conseil d'administration du 16 novembre 2018 et du 21 décembre 2018**

Le Président indique que le compte-rendu du 21 décembre sera traité le 8 mars.

Thami Zeghloul a lu le compte-rendu du 16 novembre 2018 et s'est posé une question d'ordre juridique. Lorsque le directeur d'une composante est mis en cause, ne faudrait-il pas le convier au CA afin qu'il puisse exercer son droit de réponse ?

Le Président répond qu'il demandera au directeur des affaires juridiques ; ce point sera traité au prochain CA.

Le Président propose de passer au vote.

**Délibération n° 01**

**Le compte-rendu du Conseil d'administration du 16 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

**3) CVEC orientations politiques et constitution de la commission**

Virginie Laval présentera les grandes orientations politiques ainsi que la constitution de la commission. Puis, deux demandes d'accréditations hors vagues seront traitées. Elle réalisera par la suite un retour sur les avis de la Commission Formations-Recherche sur l'évolution de la nouvelle offre de formation. Enfin, les modalités de recrutement en Master 1 seront abordées, notamment les rectifications de deux erreurs matérielles.

Concernant la CVEC, si le décret est sorti en juin 2018, comme prévu, la publication de la circulaire est toujours en attente. Depuis novembre, elle a été sans cesse reportée. Elle doit permettre un accompagnement des établissements pour utiliser les fonds disponibles grâce à cette contribution. Des travaux ont cependant été effectués à partir de documents émanant de la CPU et du réseau des VP CFVU. La circulaire devrait comporter deux parties importantes. La première serait consacrée aux grands principes et aux règles d'usage de la CVEC. La deuxième aborderait la façon d'utiliser la CVEC.

En ce qui concerne les grands principes, la CVEC doit servir exclusivement à l'amélioration des conditions de vie étudiantes. Elle ne doit pas être le fonds de financement de la masse salariale des établissements. Il est toutefois possible de l'utiliser pour verser les indemnités des services civiques. Il s'agit d'argent supplémentaire qui ne dispense aucunement de trouver des financements extérieurs. Elle peut financer des actions sur plusieurs années, et d'opérer des reliquats. La CVEC peut être utilisée dans le cadre de co-financements autour de projets partagés. Il sera par exemple possible de proposer des projets en lien avec l'appel à région. La FSDIE est garantie, avec toutefois un changement. Désormais le plancher du FSDIE est de 12 euros. Pour la médecine préventive, le niveau du plancher devrait connaître une hausse, supérieure à 5,10 euros, pour passer à 6 euros. Enfin, la CVEC ne peut être utilisée pour la formation classique des étudiants.

L'utilisation de la CVEC doit se faire en partage et en associant les acteurs de la vie étudiante, d'où la création d'une commission *ad hoc* au sein de l'établissement, qui sera proposée durant la séance. Cette commission discutera de l'emploi de la CVEC et aura à dresser un bilan de son utilisation. Du point de vue national, la commission doit être composée a minima du ou des VP du domaine Formation et vie étudiante, du ou des VP étudiants, de la direction de la vie étudiante, des directeurs des services de la vie étudiante, des représentants étudiants issus du CA et/ou de la CFVU, du directeur général du CROUS. Il sera possible d'élargir cette commission, notamment aux collectivités.

Parallèlement, une commission académique placée sous la responsabilité du recteur, et une commission associée au CA du CROUS seront constituées.

Gilles Mirambeau explique que le périmètre de la CVEC concerne le domaine du FSDIE, la culture, la vie étudiante, l'accueil, la santé et la prévention, le SUAPS.

La dépense pour le SUAPS s'élève à environ 90 000 euros, dont 60 000 euros de fonctionnement, 20 000 euros d'investissements, et 10 000 euros mutualisés avec l'UFR FSS qui accueille le SUAPS. Le FSDIE, régi par une circulaire, s'élève à 291 000 euros répartis en deux axes : 91 000 euros dédiés aux dépenses sociales, notamment pour aider les étudiants en situations compliquées ; 200 000 euros à l'aide des projets associatifs. La MDE bénéficie d'une dotation d'établissement à hauteur de 130 000 euros pour couvrir ses activités de culture, de vie étudiante et d'accueil à laquelle s'ajoutent 70 000 euros issus d'appels à projets de régions ou de collectivités locales. Le service de santé universitaire a des dépenses de fonctionnement de 10 000 euros avec un temps de présence des infirmières et du médecin sur de nombreuses manifestations, pour des actions de prévention essentiellement.

Virginie Laval indique que l'université de Poitiers souhaite, à travers cette CVEC, proposer six actions prioritaires, transversales pour tous les étudiants de l'établissement :

- Renforcer les actions de prévention et de santé envers les étudiants ;
- Augmenter le FSDIE, qui pourra accentuer le rôle des associations et améliorer l'accompagnement des étudiants en situation compliquée ;
- Faciliter l'accès à une pratique sportive variée ;
- Améliorer les conditions de vie des étudiants sous la forme d'un appel à projets pour des équipements avec co-financement ;
- Faciliter l'accès des étudiants à la culture scientifique ;
- Améliorer la communication externe et interne vers les étudiants.

Elle propose que la Commission soit présidée soit par le président et/ou la vice-présidente en charge des formations, le VP CA, la VP culture et vie de campus, le VP réussite étudiante, le VP sport et bien-être au travail, et le VP étudiants. Les membres extérieurs seraient la directrice du CROUS et un représentant de Grand Poitiers ; l'administration serait représentée par des directeurs de pôles de vie de campus, la MDE, le SUAPS, le SSU, et le FRE (formation réussite étudiante), le DGS ou son représentant, et des représentants étudiants (un élu titulaire et un élu suppléant du CA, un élu titulaire et un élu suppléant de la CFVU).

À l'échelle de l'établissement, la Commission se réunira deux à trois fois par an. Mme Laval propose que cette commission travaille en articulation avec le Conseil de vie de campus compte tenu de la structuration de l'université.

Le Président considère qu'il s'agit d'une opportunité pour faire plus pour la vie étudiante. Préoccupé par les risques relatifs à la santé des étudiants, il souhaite travailler davantage sur cette question avec le service de santé universitaire, mais aussi avec le SDSD. Le budget du SUAPS augmentera de 50 %, ce qui dynamisera les activités sportives. Les activités culturelles, qui étaient déjà nombreuses, seront maintenues et un peu amplifiées.

L'ensemble des missions sera développé. L'engagement étudiant sera soutenu avec le FSDIE. Le Président souhaite que les actions s'adressent à un maximum d'étudiants, et non seulement un petit groupe. Par exemple, la color campus de 5 euros par étudiant, dédiée à seulement 1 500 personnes aurait pu, si elle avait été gratuite, être un facteur d'identité et d'intégration universitaire. Les différentes actions feront l'objet d'une évaluation à l'issue d'une année de mise en œuvre.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 02**

**Le Conseil d'administration approuve les six actions prioritaires et la composition de la Commission relative à la contribution vie étudiante et de campus au sein de l'université de Poitiers à l'unanimité.**

#### **4) Désignation d'un élu usager (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à la Commission CVEC**

Aurélien BROSSARD propose comme titulaire Valentin COGNARD et comme suppléant Julien SEIGNEURET.

Virginie Laval informe que la première réunion de cette Commission aura lieu le 21 février, de 9h à 11h. Elle n'a pas encore adressé la convocation.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 03**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation de Valentin COGNARD en qualité de titulaire et de Julien SEIGNEURET en qualité de suppléant.**

#### **5) Modalités de recrutement en master 1 : rectification de deux erreurs matérielles**

Virginie Laval explique que le fichier master doit être modifié en raison d'erreurs matérielles. Le nom du parcours d'un des masters, Administration publique, porté par l'IPAG, sera corrigé. Par ailleurs, suite à des discussions avec l'équipe des sciences fondamentales et appliquées, il a été convenu d'augmenter la capacité d'accueil d'un parcours de 12 à 15 personnes. Compte tenu des votes sur les masters précédents, ces éléments seront remis à jour et mis à disposition de tous publics.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 04**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la rectification des capacités d'accueil et des modalités de recrutement en master 1, pour l'année universitaire 2019/2020.**

#### **6) Avis de la Commission Formations-Recherche sur l'évolution de la Nouvelle Offre de Formation en 2019**

Virginie Laval rappelle que le cadrage de la nouvelle offre de formation a été voté à l'unanimité en CA le 25 novembre 2016. En février 2017, elle a rencontré chaque composante, individuellement. Une attention particulière a été portée à l'architecture générale de la nouvelle offre au regard de ce qui existait. Le 6 mars 2017, la Commission formations-recherche a été réunie pour traiter de l'offre de formations sous l'angle du lien formations et recherche. Par la suite, Virginie Laval a informé les composantes de la cible à atteindre en termes d'offres de formations. Toutes savaient qu'un état des lieux serait réalisé en janvier 2019 sachant que certaines formations avaient été autorisées à ouvrir sous réserve de vérifier qu'elles remplissaient les indicateurs et respectaient le cadrage validé. En avril 2018, Mme Laval a rencontré de nouveau, individuellement, l'ensemble des composantes avec une discussion centrée sur les maquettes de l'offre de formations. En janvier 2019, elle a dialogué à nouveau avec le DGS et avec chaque composante à propos de l'architecture en lien avec la

soutenabilité de la nouvelle offre de formation, et le respect du cadrage et des indicateurs. Le 22 janvier 2019, elle a fait état des résultats de ces dialogues à la commission formations-recherche, qui a émis des avis sur l'ensemble des formations répertoriées au sein des dialogues.

Dans le cadre de son travail, cette commission s'est tenue aux critères liés aux cadrages 2016, au volume horaire, à la distribution des heures, aux effectifs et au taux d'emploi. Si le cadrage n'est pas respecté, la commission n'ouvre pas les formations. Elle a aussi prêté attention à des aspects déjà mis en avant dans les différents dialogues, notamment l'importance stratégique du point de vue de la recherche. Cette formation est-elle stratégique et vitale pour un laboratoire de recherche ? Est-elle stratégique par rapport à un cycle de formation ? Est-elle réellement nouvelle dans l'offre de formation ? Faut-il lui laisser le temps d'une communication suffisante pour attirer les étudiants et se faire connaître, etc. ? La commission formations-recherche a porté une attention particulière sur ces critères sur l'ensemble des formations de l'université.

C'est sur cette base de travail que Virginie Laval a rencontré les élus de la CFVU la semaine passée. Au terme de discussions riches, la CFVU n'a pas souhaité voter les deux mesures concernant les licences professionnelles et les masters, estimant que cela allait trop vite. Virginie Laval ne peut entendre cet argument mettant en avant des échanges réguliers, nombreux, engagés dès 2016. De plus, il est essentiel de respecter le cadrage de l'offre de formation. Des masters à faibles effectifs ont été pointés par la commission formations-recherche, qui les juge cependant très stratégiques pour des laboratoires et équipes de recherche et demande de leur laisser une autre façon de travailler. Virginie Laval avait souligné que l'audience de 4 étudiants dans un parcours n'était pas tenable, avait mis en avant un ratio d'heure par étudiant énorme (150 heures/étudiant) et avait établi, pour ces masters, un volume d'heures maximal de 400 heures par étudiant. Les élus de la CFVU ont souhaité que les porteurs de mentions en lien avec les directeurs de laboratoires reprennent la discussion sur la diminution du coût de l'offre de formation pour ces masters à petits effectifs. Dans ce cadre, Mme Laval rencontrera avec Serge Huberson chaque porteur de mention, chaque directeur de laboratoire, avec les directeurs de composantes et les assesseurs à la pédagogie pour discuter de cette réduction du volume horaire.

La CFVU a aussi longuement discuté de certaines licences professionnelles, dont la fermeture était liée à des VAE et accompagnements en cours. Après de nombreuses discussions, il a été décidé de voter des propositions de fermeture ou d'observation de certaines licences professionnelles, en ajoutant qu'elles seraient rediscutées avec l'équipe présidentielle et que le contexte serait posé au Conseil d'Administration de l'université. Des VAE sont en cours dans certaines licences professionnelles proposées à la fermeture sachant qu'une licence professionnelle, même si elle est fermée, est accréditée pendant toute la période du contrat. Lorsqu'il s'agit d'une VAE totale, cela ne pose aucune difficulté, car l'Université a le droit de délivrer le diplôme. La VAE partielle est plus compliquée à gérer. Toutefois, il a été estimé possible de faire preuve d'ingénierie pédagogique, et de proposer une autre manière d'encadrer les étudiants en VAE, en leur proposant un projet ou en puisant dans une autre UE ou un enseignement dans un autre diplôme. Ces modalités seront effectives à la rentrée 2019. Avant de présenter les propositions de fermeture ou de mise en observation, Mme Laval donne les résultats du vote de la CFVU : les fermetures des licences professionnelles telles que proposées ont recueilli 12 votes favorables, 20 abstentions et aucun vote défavorable ; les fermetures des masters telles que proposées, 20 pour, 7 contre et 5 abstentions.

L'établissement comporte 29 licences professionnelles. 5 sont proposées à la fermeture, dont une qui n'avait pas ouvert à la rentrée dernière faute de candidatures. Une est remplacée par un DEUST. Deux sont en observation pour la rentrée 2019. Une ne respecte pas le cadrage de l'université et est concernée par la diminution d'un groupe de TD. La fermeture concerne les licences professionnelles suivantes :

- LP Technico-commercial à Châtelleraut, constituée de 12 étudiants sachant qu'il en faut 20 pour une licence professionnelle. Elle affiche un taux d'emploi de 81 % et 9 VAE en cours. Cette licence n'attire plus suffisamment d'étudiants ;
- LP Génie des Procédés pour l'Environnement a un taux d'emploi de 72 % pour un taux attendu à l'échelle de l'établissement de 75 % et de 90 % à l'échelle nationale. L'effectif est de 15. Cette LP ne remplit ni le taux attendu en termes d'emplois à 30 mois ni les effectifs ;
- LP Métiers de la communication événementielle a un taux d'emploi de 64 %, le deuxième taux le plus faible des licences professionnelles de l'université. Elle attire 32 étudiants et, avec 350 dossiers, a un taux de pression très fort. Toutefois, cette licence porte 18 contrats d'apprentissage ce qui, mis en lien avec son faible taux d'emploi, amène à se demander s'il ne s'agit pas d'emplois déguisés pour des

employeurs désireux d'utiliser une main d'œuvre pas chère qu'ils n'embaucheront pas par la suite. L'université ne cautionne pas les stages et emplois déguisés. C'est la raison pour laquelle elle propose la fermeture de cette LP ;

- La LP Acoustique et vibration n'a pas été ouverte l'année dernière, faute de candidatures, et la direction propose de ne pas l'ouvrir non plus à la rentrée 2019 faute de partenaires suffisamment présents ;
- La LP bio-industrie et biotechnologies a un taux d'emploi élevé, mais n'attire plus. Cette année, elle ne compte que 11 étudiants. Virginie Laval a reçu un mail du porteur de cette LP la veille, avec des arguments pour son maintien. Les administrateurs en ont également été destinataires. Or, le devenir de cette licence a été discuté en dialogue avec la composante, en Commission Formations-Recherche et présenté à la CFVU. Le CA statue sur des avis rendus par des instances. De plus, il n'est pas non plus souhaitable de gérer un dossier en urgence, la veille pour le lendemain.

Si la LP Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives attirait et insérait, elle plaçait les étudiants non à un niveau bac+3, mais à un niveau bac+2 ce que le HCERES dénonçait. Au fil des discussions avec les collègues de FSS, il a été décidé de transformer cette licence professionnelle en DEUST, diplôme bac+2, qui insérera et proposera des emplois au niveau attendu, notamment dans le domaine des surveillants de baignade, où la demande est forte et pour lequel un diplôme sera proposé. 36 places supplémentaires sont ouvertes en parallèle pour les lycéens.

Deux licences professionnelles sont en observation pour la rentrée 2020 :

- La LP Techniques du son et de l'image, dont le taux d'emploi est de 60 %, en deçà de l'indicateur, mais qui compte 24 étudiants. Elle est en observation, car les collègues ont revu sa maquette en 2015 en vue de l'accréditation. Il faut attendre les effets de la nouvelle maquette sur le taux d'emploi.
- La LP Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement a du mal à attirer, mais la maquette a aussi été revue, ce qui justifie son maintien en observation.

Le cadre du domaine tertiaire pour les licences professionnelles établit qu'il ne faut qu'un groupe de TD quel que soit le nombre d'étudiants. Or, la LP Assurance, banque et finance chargé de clientèle a accueilli 39 étudiants divisés en deux groupes de TD. Il est donc proposé de fermer un groupe de TD, et d'aménager le fonctionnement pédagogique.

En ce qui concerne les masters, l'établissement en porte 71 avec 164 parcours. Parmi cette offre de formations, deux mentions sont proposées à la fermeture. Trois parcours de masters sont proposés à la fermeture, dont deux n'avaient déjà pas ouvert à la rentrée 2018, faute d'effectifs. Une mention est proposée à la fermeture, pour se restructurer sous une autre mention. Deux parcours sont proposés à la fusion. Cinq mentions de masters avec propositions de modifications de l'architecture à l'échelle de la mention sont à discuter avec les porteurs (les masters à faible effectif, mais stratégiques pour un laboratoire). Les parcours de MEEF second degré sont à très faibles effectifs et nécessitent des discussions avec les porteurs de mentions. Trois parcours sont en observation pour la rentrée 2019, deux pour la rentrée 2020, une proposition de modification d'une architecture pour une mention, et une proposition de réduction du nombre de TP pour une mention. Les deux mentions de masters proposées à la fermeture sont :

- Le master Administration économique et sociale est en difficulté en termes d'effectifs. De plus, peu d'étudiants de la licence Administration économique et sociale souhaitent poursuivre dans ce master ce qui pose un problème de continuité ;
- Le master Cinéma et audiovisuel d'Angoulême ne présente aucun lien Formations-Recherche et est porté par un enseignant chercheur. L'équipe pédagogique comprend un enseignant chercheur et un PAST. Il n'est rattaché à aucun laboratoire de recherche alors que le lien formation-recherche est essentiel dans le cadre d'un master.

Leur fermeture sera progressive avec le master 1 en premier puis le master 2 à la rentrée prochaine. Les étudiants inscrits seront diplômés en master 2 cette année.

Trois parcours de masters sont proposés à la fermeture :

- Le parcours Droits de l'homme n'avait pas ouvert à la rentrée 2018 faute de candidatures. Le master juriste linguiste compte 6 étudiants, avec une VAE en cours. L'équipe de direction de cette composante a signalé que ce parcours n'avait pas de lien stratégique pour un laboratoire de recherche ;

- Le deuxième parcours, mention Langues étrangères appliquées, et le parcours Internationalisation des TPE et PME, qui n'avait pas non plus ouvert à la rentrée 2018 faute de candidatures et de moyens humains pour le porter ;
- Le master Sciences sociales est proposé à la fermeture pour une réorganisation sous une autre mention. Le M1 sera fermé en 2019 et le M2 en 2020. Il est proposé aux personnes porteuses de ce master d'intégrer la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation. Deux parcours, très stratégiques et importants pour les étudiants, existent à l'échelle de l'établissement : un parcours FACo qui n'attire plus ; un master sciences sociales dédié à former des étudiants dans le domaine de l'éducation et de la formation. Il est proposé de fusionner ces deux parcours dans cette mention, avec le soutien du CeRCA, une UMR CNRS.

Deux parcours sont proposés à la fusion. Dans la mention Art, Lettres et Civilisation, le parcours littérature et sciences sociales, et le parcours littérature et culture de l'image fusionneront progressivement, avec le M1 en 2019, et le M2 en 2020.

Il existe par ailleurs cinq mentions de masters, avec proposition de modification de l'architecture à l'échelle de la mention. Il s'agit des masters dits de recherche, stratégiques pour les laboratoires ou les équipes de recherche, mais avec de très faibles effectifs. Des discussions auront lieu avec les porteurs de mentions, et leur proposition sera abordée lors de la CFVU du 21 février, et rediscutée au CA du 8 mars.

En ce qui concerne le MEEF Second degré, 3 parcours affichent des effectifs très faibles en M1 : 9 en Sciences physiques et chimie, 6 pour les sciences industrielles pour l'ingénieur, 6 pour l'éducation musicale. Certains parcours de lettres et langue affichent aussi de faibles effectifs, mais ne sont pas soumis à la discussion dans la mesure où la composante a déjà réduit leur volume horaire depuis plusieurs années pour leur permettre de fonctionner. Virginie Laval avait fait part au MEEF Premier degré de sa volonté de baisser le nombre de TP, car ces formations sont réparties sur 3 sites, sans aucune mutualisation des effectifs. Ces formations affichent pratiquement 50 % de TP. Suite à la demande de la direction et en accord avec le cadrage de l'établissement, les collègues ont baissé de 10h le volume de TP. Ce dossier a ainsi été remis à la Commission Formations-Recherche.

En 2019, un parcours en SHA intitulé Expertise historique, médiation et valorisation de l'histoire affiche 4 étudiants. Compte tenu de sa faible audience, il est en observation. Les étudiants pourront candidater pour la rentrée 2019 ; en fonction de leur nombre, il sera décidé du maintien ou non de ce parcours.

Il en est de même pour deux parcours de la mention Pratique et ingénierie de la formation, le parcours FACo, avec cinq étudiants, et le parcours Conseiller pédagogique de l'enseignement supérieur qui n'avait pas été ouvert à la rentrée 2018. En fonction du nombre de candidatures, il sera décidé de l'ouverture ou non de ces parcours à la rentrée prochaine.

Deux parcours de mention sont en observation pour la rentrée 2020 :

- Informatique embarquée (9 étudiants) est une nouveauté dans l'architecture de la nouvelle offre de Formation. Il est maintenu afin de voir s'il draine plus d'étudiants à la rentrée 2019
- Cinéma et théâtre contemporains est constitué de 12 étudiants. L'ouverture de ce parcours sera maintenue s'il atteint 15 étudiants.

Une modification d'architecture est proposée par SHA. La mention philosophie constituée de deux parcours, Médiation et société avec trois étudiants, Philosophie politique et histoire de la philosophie avec onze étudiants compte donc 14 étudiants. L'architecture en Y reposant sur un tronc commun en M1 et les parcours en M2, fait sens. Les collègues ont décidé de la déployer sur le modèle de l'IAE qui l'a déployée pour tous ses masters. Malheureusement, les effectifs en philosophie sont extrêmement faibles. Il n'est pas question de fermer la mention, mais il est envisagé de fusionner les deux parcours à la rentrée prochaine.

Le Président indique que les élus, lors de la CFVU de la semaine dernière, ont remercié Virginie Laval pour la qualité du dialogue, de l'écoute, et de la prise en compte d'un certain nombre de propositions qui conduiront, le 8 mars, à examiner les masters qui ont fait l'objet de discussions entre le Vice-Président Recherche, la Vice-Présidente CFVU et chaque porteur de formation.

Romuald Bodin estime qu'il est difficile de se positionner. Toutes les formations abordées ne sont pas dans la même situation. Concernant le master sciences sociales, pour l'instant rattaché à la sociologie et à la psychologie et amené à se rattacher à une autre mention, les indicateurs sont difficiles à interpréter, notamment sur le nombre d'étudiants qui varie fortement d'une année sur l'autre. Le taux d'insertion fluctue également en fonction des retours obtenus par les responsables de formation sachant que les étudiants ne répondent pas toujours. Ces données gagneraient à être consolidées. Le master sciences sociales fait, selon M. Bodin, partie des formations à faible effectif, mais conserve un rôle stratégique important par son vivier de doctorants pour la sociologie et la psychologie. En effet, un doctorant par an en est issu. Les responsables de formation ont l'impression d'avoir été jugés un peu rapidement. Certains masters sont dans une situation ambiguë. Il faut les observer un peu plus longuement.

Isabelle Dufront rappelle qu'en novembre 2016, un certain nombre de grands principes ont été votés, parmi eux, un taux d'insertion d'au moins 75 % pour les licences professionnelles. Elle est toutefois étonnée des choix faits pour la licence professionnelle de Communication événementielle, qui connaît un taux de pression très important, avec beaucoup de demandes et est l'une des cinq licences professionnelles au niveau national sur ce thème. La moitié de cette LP est en apprentissage, ce qui montre une demande du secteur socio-économique. Sur Angoulême, beaucoup de collectivités territoriales et d'associations du milieu culturel utilisent ces apprentis, mais l'insertion est en ce moment peut-être plus compliquée sur ce secteur. Mme Dufront souhaite savoir comment l'équipe IUT SES s'est emparée de ces alertes. Le rôle du conseil de perfectionnement a-t-il été plein et entier ? Les acteurs socio-économiques sont-ils réellement associés à ces conseils ? Le fonctionnement de ces conseils a-t-il été audité ? Mme Dufront souligne que les mesures annoncées posent des problèmes aux personnes en VAE et à ceux qui les accompagnent, rendant erronés les renseignements transmis dans les salons, certaines formations n'ouvrant pas à la prochaine rentrée sans parler des conséquences sur la taxe d'apprentissage. Comment sera justifiée la fermeture d'un master et d'une licence professionnelle auprès du secteur socio-économique du territoire Charentais d'autant qu'au même moment, un institut privé régional va ouvrir un Bachelor de chargé de projet événementiel ?

Evelyne Lande s'enquiert du taux de réponse aux enquêtes insertion. Sur des petits effectifs, l'absence de réponse d'un étudiant peut représenter 7 %.

Elvire Diaz souhaite des précisions sur le taux d'insertion de la LP Métiers de la communication événementielle d'Angoulême établi à 64 %. Elle souligne son attractivité avec 300 dossiers et 32 inscrits. Il faut continuer à enquêter pour clarifier les statistiques, car certains étudiants ne figurent peut-être pas dans le taux d'insertion professionnelle, car en poursuite d'études. De plus, le rattachement du master en sociologie lié à une équipe de recherche doit avoir un sens et être concerté avec les collègues. Mme Diaz rapporte que la remise en cause de certaines formations pour la rentrée 2019 a été mal vécue par les collègues, car, depuis novembre 2016, cela représente beaucoup de travail.

Sandrine Chevailler tient à remercier Virginie Laval pour la qualité du travail et le travail réalisé. Elle met en avant que la licence métiers de la communication événementielle s'inscrit dans un secteur socio-économique très précaire que subissent elles-mêmes les structures accueillant les étudiants. L'ancrage territorial de la mention est fort. Mme Chevailler estime que la fermer serait une perte importante.

Thami Zeghloul réagit à son tour sur la LP Communication et management des événements et témoigne de son ancrage territorial très fort, avec les collectivités et le milieu éducatif et culturel. De plus, il n'y a que quatre licences de ce type sur le territoire national, dont deux par apprentissage. La taxe d'apprentissage générée permet sans doute l'autofinancement de la formation. M. Zeghloul rappelle que l'université de Poitiers a elle aussi déjà pris des apprentis de cette LP, et ne les a pas embauchés par la suite. Il est donc malvenu qu'elle vise le milieu associatif. Il soutient le maintien de cette LP.

Yves Bertrand revient sur la LP biotechnologies. Il n'a pas pu prendre techniquement connaissance du courrier en question évoqué par Mme Laval. Il est délicat qu'un responsable prenne position sur la base d'un courrier reçu à 7h pour une réunion à 9h. Il ne peut donc pas s'associer à la démarche et explique son vote en trois points :

- En qualité de directeur de composante, il a l'avantage d'avoir vu le process de l'intérieur, en détail. C'est aussi un inconvénient, car il n'a vu le process que pour l'UFR qui le concerne. Le rendez-vous de janvier 2019, si délicat soit-il, était connu de longue date. Le calendrier n'appelle aucune remarque de sa part.
- Les critères d'évaluation ont par ailleurs été votés. Certains sont certes discutables en raison des petits effectifs de LP, et de l'impact d'un seul étudiant sur les pourcentages, mais, à part peut-être un cas, ces critères n'ont eu aucun impact réel sur le maintien ou la fermeture des LP concernées.
- Les critères formation et les critères recherches semblent avoir été respectés. Les résultats auxquels arrivent la Commission Formations-Recherche et la CFVU semblent raisonnables.

Pour ces trois raisons, en tant qu'administrateur, il votera pour l'ensemble de ces décisions.

Aurélien Brossard a été contacté par beaucoup d'étudiants, d'associations d'étudiants ainsi que des regroupements nationaux notamment par l'Association étudiante des licences et masters AES. Tous ont fait part d'un sentiment de manque de communication auprès des étudiants. Beaucoup sont surpris et ne comprennent pas ces choix. Il est ressorti de ces échanges que la fermeture de parcours de masters ne sera pas favorable aux étudiants. C'est la raison pour laquelle ils s'inscriront dans le vote des élus CFVU au CA. De plus, certains étudiants ont reçu des informations erronées lors des journées portes ouvertes ou sur les salons et seront immanquablement déçus à la rentrée 2019 puisqu'ils viendront à Poitiers pour des formations qui n'existeront plus.

Le Président rappelle que l'université a pris une décision en novembre 2016 concernant le cadrage de l'offre de formations, avec pour objectif essentiel l'insertion des étudiants. Dans les autres universités, il ne faut pas 2 ans et demi pour appliquer des décisions sur un cadrage d'offres de formations. Il rappelle qu'un indicateur mis en place prévoit qu'une LP doit insérer à 75 % à 30 mois alors que ces licences professionnelles de courte durée devraient insérer à 90 % à 6 mois. Cela signifie que l'université n'est pas à la hauteur des attentes pour les étudiants. Si, sur plusieurs années, les taux d'insertion sont inférieurs à 75 %, il est de la responsabilité de l'université et plus largement du service public de ne pas maintenir des formations qui n'insèrent pas, sachant que la finalité d'une LP n'est pas un master, mais l'insertion professionnelle. Par ailleurs, dans beaucoup de composantes, les assesseurs à la pédagogie et les équipes de direction ont alerté sur les risques pesant sur certaines formations. Ce n'est pas le cas dans certains endroits, où les collègues ont découvert brutalement le cadrage de novembre 2016. Cela pose la question de la transmission des décisions prises au CA dans l'université. Il faudrait progresser sur ce point.

Par ailleurs, le président rappelle qu'à Angoulême, une première année de PACES a été ouverte drainant cent étudiants, ainsi qu'un DEUST. Les capacités d'accueil en STAPS y ont été augmentées de 75 étudiants. Il en ressort que le site d'Angoulême accueille 200 étudiants de plus en deux ans ce qui confirme l'ancrage territorial. Sur la LP Métiers de la communication événementielle, seuls cinq étudiants sont en relation avec l'écosystème angoumois. Le secteur de l'événementiel recrute uniquement des stagiaires qui n'obtiennent pas de CDD ni de CDI. L'absence de perspectives professionnelles de cette licence génère une mauvaise image de l'Université auprès des familles et n'est pas un argument tenable dans les salons.

Le Président estime enfin que l'offre de formations n'est pas satisfaisante et devrait se baser sur le modèle de l'IAE avec un M1 qui ouvre sur plusieurs parcours. Or, chaque professeur veut avoir son parcours du M1 au M2, selon une logique un peu égoïste. Il en ressort que la continuité pédagogique et l'avenir ne sont pas toujours au cœur de la construction de l'offre de formation. 164 parcours semblent pléthoriques au regard de la continuité pédagogique et de l'insertion professionnelle. De plus, le bouleversement des métiers avec le numérique doit impérativement être pris en compte par les composantes. La question du conseil de perfectionnement évoquée par Mme Dufont est en effet importante. Par ailleurs, il est prévu d'intégrer les cours du master Economie sociale et solidaire dans un des parcours de la faculté de droit, avec pour objectif majeur, l'insertion professionnelle des étudiants.

Virginie Laval confirme qu'elle a, depuis longtemps, à l'échelle de chaque mention, alerté sur le nombre trop important de parcours et a invité à revoir les architectures à l'échelle de chaque mention. Elle a rappelé le modèle de l'IAE, l'architecture en Y et le changement de culture dans laquelle l'université doit s'engager : la mention l'emporte sur la spécialité qui n'existe plus. La réalité et la cohérence pédagogique doivent être au niveau de la mention. Elle avait alerté chaque master, et avait reçu à chaque fois des arguments de l'équipe pédagogique pour justifier son maintien, demande qui avait été entendue sous réserve d'en revoir les effets en janvier 2019. Tel est le contexte du dialogue. L'offre était tellement pléthorique à Poitiers que sa refonte est incontournable et doit aussi privilégier l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne la LP Communication événementielle à Angoulême, il y a cinq contrats d'apprentissage sur 18 étudiants. Une LP existe à court terme, s'ajuste au milieu socio-économique et doit rebondir. Elle rappelle que le critère du taux d'emploi est calculé sur les trois dernières années, selon une moyenne pondérée au regard des répondants. L'enquête a été envoyée à 86 étudiants. 56 ont répondu. Avec le taux le plus élevé de jeunes en recherche d'emploi (25 %), cette licence ne peut pas continuer à exister sous cette forme. Il faut repenser l'offre de formation, retisser du lien avec le milieu socio-économique, aller chercher de nouveaux partenaires, et générer des CDI pour les étudiants. Si certaines licences ont travaillé dans ce sens, se sont réajustées et sont aujourd'hui en observation, cette licence n'a pas réalisé ce travail.

Le master Sciences sociales existe depuis très longtemps, s'appelait Sciences humaines pour l'éducation et fonctionnait très bien.

Le Président rappelle qu'il avait été proposé à ses initiateurs, Daniel Gaonac'h et Mathias Millet, que ce master figure dans la mention PIF (Pratiques et Ingénierie de la Formation). À l'époque, D. Gaonac'h y était favorable, mais pas M. Millet compte tenu de l'image de l'ESPE, où il n'y avait pas de recherche, alors qu'il y en avait en SHA, au GRESCO.

Virginie Laval indique que le master Sciences sociales n'est pas proposé à la fermeture. Il s'inscrit à cheval entre la sociologie et la psychologie et attire des étudiants de ces deux disciplines. Les cinquante saisines de master qu'elle a adressées n'ont pas eu de retour favorable de la part des étudiants. Elle craint en effet que ceux-ci le considèrent comme un « master poubelle ». Les laboratoires de recherche sont la force d'un master. Qu'un master s'inscrive en SHA ou en ESPE ne change rien. Le CeRCA souhaite porter ce master dans sa nouvelle configuration à l'ESPE et doit être rejoint par le GRESCO afin d'unir deux forces pédagogiques, FACo en lien avec le Rectorat, et Sciences sociales qui a une mission dans le domaine de l'éducation. Cette proposition devrait attirer les étudiants. Mme Laval a longuement discuté avec l'assesseur de SHA et le doyen de SHA qui ont partagé cette analyse. Elle a aussi rencontré D. Gaonac'h et tous les porteurs qui se sont succédé dans cette mention. Depuis le début, sa proposition de s'inscrire dans cette mention se heurte à un refus catégorique systématiquement. Or, la force d'un master, c'est le laboratoire d'appui.

Le Président propose de passer au vote.

Nirmal NIVERT annonce le résultat des votes sur les masters : 17 voix pour, 9 abstentions et 2 voix contre. Pour les licences professionnelles : 13 voix pour, 14 abstentions et une voix contre.

La délibération sur les licences pro est adoptée par les 13 voix favorables puisque le Conseil d'Administration, contrairement à la CFVU, est décisionnaire sur cette délibération.

#### **Délibération n° 05**

**Le Conseil d'administration approuve à la majorité l'évolution de l'offre de formation des Masters, pour l'année universitaire 2019/2020.**

#### **Délibération n° 06**

**Le Conseil d'administration approuve à la majorité l'évolution de l'offre de formation des Licences professionnelles, pour l'année universitaire 2019/2020.**

## 7) Demandes d'accréditation hors vague

Virginie Laval rappelle que l'Université de Poitiers a été accréditée à la rentrée 2018 pour une durée de 4 ans sur sa nouvelle offre de formation. Dès lors qu'une mention veut être créée en cours de contrat, l'Université doit demander au ministère une accréditation hors vague. Elles sont au nombre de deux. La première concerne une licence professionnelle, mention activités juridiques, parcours métiers de la filière des vins et spiritueux. Il s'agit d'une restructuration, et non d'une nouveauté. La deuxième demande est une création qui concerne le domaine de la santé, avec un master mention approche interprofessionnelle des pathologies chroniques. La LP mention activités juridiques existe sous la forme de parcours dans la mention Commerce et distribution portée par l'IAE, qui porte de son côté deux parcours, manager de rayon, et vendeur cadre commercial. Dans cette mention, la faculté de droit et sciences sociales porte le parcours droit des métiers des vins et spiritueux. C'est une licence professionnelle proposée à Segonzac et créée en 2007 sous un intitulé très marqué : « Conseil juridique et développement technico-économique ». Lors du passage dans la nomenclature nationale des licences professionnelles, cette licence ne pouvait plus exister et devait s'inscrire dans la nomenclature nationale ; en 2018, l'équipe pédagogique a pris la décision de rattacher cette licence professionnelle à la mention commerce et distribution. Cette nomenclature ne traduit pas la réalité de la formation dans la mesure où la spécificité de cette licence professionnelle tient à son contenu juridique. C'est la raison pour laquelle l'équipe pédagogique souhaite sortir de cette mention pour exister et faire apparaître, au niveau national, le côté juridique. Ce n'est pas une création, mais comme il s'agit d'une demande d'une nouvelle mention, il faut repasser par le processus d'accréditation.

Le master en santé, approche interprofessionnelle des pathologies chroniques, est avant-gardiste et anticipe le développement de l'accès des étudiants dans le domaine de la santé aux formations à la recherche. La finalité est double : une insertion professionnelle à bac+5 ou après la réalisation d'une thèse. Ce master propose aux futurs étudiants d'évoluer vers de nouveaux métiers émergents comme coordinateur de maison de santé, coordinateur de réseaux de soins, coordinateur de réseaux de santé publique, etc. Il affiche un partenariat très clair avec le monde socio-économique, le CHU, le centre Henri Laborit, quelques Ehpad de la région et des maisons de santé. En termes de laboratoires d'appui, essentiels à la création d'un master, ont été associés le centre d'investigation clinique, le laboratoire MOVE, le CERCA et le laboratoire de mathématiques et applications.

La CFVU a donné un avis favorable à l'unanimité sur ces demandes d'accréditations hors vague.

Le Président propose de passer au vote.

### **Délibération n° 07**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande d'accréditation hors vague de la Licence professionnelle mention Activités juridiques parcours Métiers de la filière des vins et spiritueux ainsi que la demande d'accréditation hors vague du Master mention Approche interprofessionnelle des pathologies chroniques, dans le cadre du contrat 2018-2021.**

## 8) RIFSEEP

Le Président remarque l'omission d'un point à l'ordre du jour relative à la prime pour les personnels Biatss qu'il propose d'ajouter. Cette prime votée par le comité technique concerne l'année 2018, s'adresse à l'ensemble des personnels Biatss, titulaires, CDI et CDD de plus d'un an, selon les mêmes critères de l'année dernière et s'élève à 300 euros. Elle permettra de faire le tuilage avec le RIFSEEP, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de sortir, grâce au RIFSEEP d'une situation non satisfaisante pour les personnels puisque cette prime dépend des résultats financiers, mais surtout de la bonne volonté de l'équipe présidentielle. De ce point de vue, le RIFSEEP permettra d'intégrer les primes dans le socle indemnitaire pour l'ensemble des catégories, A, B et C.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 14**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution d'une prime exceptionnelle d'un montant de 300,00 € brut (trois cents euros) en faveur des personnels BIATSS (titulaires, contractuels CDI et CDD de plus d'un an (hors contrat sur vacation BIATSS et étudiant, contrat sur convention et contrat doctorant) : catégorie A-B-C).**

Concernant le RIFSEEP, le Président a fait une première proposition au CT du mois de décembre, refusée par les organisations syndicales qui ont alerté sur l'insuffisance des montants, en particulier pour les catégories C. Ce refus a conduit à faire une proposition différente pour les catégories C et B. Cependant, le Président juge paradoxal que l'État ne change pas le point d'indice des fonctionnaires et que les universités, dans un contexte financier compliqué avec 38 000 étudiants de plus et un budget qui augmente à peine, fassent des efforts avec les primes pour les personnels Biatss. L'État ne rembourse pas non plus le GVT.

Il est proposé pour les catégories C, les plus bas revenus, une augmentation de 350 euros sur l'année 2019 ce qui est supérieur aux 300 euros accordés. Elle est de 400 euros de plus pour les autres catégories C, 460 euros de plus pour le premier groupe de la catégorie B, et 610 de plus pour le troisième groupe des B. Cette enveloppe correspond à celle allouée pour la prime sachant que deux catégories ne sont pas encore traitées par le CT et le seront dans les semaines qui viennent : les informaticiens et les personnels de bibliothèques. Il faudra aussi traiter la question de la NBI.

La question du télétravail et des propositions sur la restauration feront également l'objet de discussions en CA avant la fin du mois de juin.

Nicolas Boistay présente des propositions d'amélioration des critères et des montants. Il a fait le tour des composantes avec son équipe, ce qui a permis d'harmoniser et de faire un point sur des situations individuelles, et de parler des points positifs et négatifs sur chaque critère. Il convient de rappeler que les habilitations sont bien en lien avec le poste et pas avec la personne, que l'animation de réseaux s'effectue au niveau de l'établissement et non de la composante et des services, sachant que des personnes exercent un service commun aux services centraux et dans les composantes. Des personnes ont demandé pour les référents techniques que le critère sur la BAP G et la BAP F soit ajouté, pour tenir compte de la technicité particulière de ces BAP, ainsi qu'un critère sur les multi-composantes pour valoriser les agents à double casquette. Il est proposé aussi d'enlever le critère sur la formation SIAP, car il n'est pas utilisé et est sous-traité. Il suggère de retirer la notion de formateur interne, car une réflexion sera menée par le service en charge de la formation pour la valoriser au sein de l'université.

La répartition par groupe est de forme pyramidale, ce qui est lié à la politique du RIFSEEP. Certains groupes n'ont pas de représentation au sein de l'université, comme l'IGE groupe 1, étant donné la structuration de l'université et son organisation. Un certain nombre de personnes devraient être classées en IGE groupe 1, mais occupent des fonctions supérieures et sont donc reconnues dans l'IGR groupe 2. Le même constat apparaît au niveau des BAP. La crainte que les BAP scientifiques, A, B, C et D soient moins valorisés que les BAP J ou G s'est avérée infondée.

Les socles ministériels est le minimum à payer pour l'université. Il existe des écarts entre la filière AENES et la filière ITRF, dus à la revalorisation du point d'indice puisque la prime du personnel ITRF a été revalorisée en raison de l'augmentation du point d'indice ce qui ne fut pas le cas pour la filière AENES dans la mesure où il s'agit d'un montant forfaitaire. Il a donc fallu donc réaligner ce décalage. Auparavant, il existait une cotation par rapport au poste occupé, et une prime adossée.

L'augmentation est en moyenne de 17 % pour la catégorie C par rapport au socle ministériel. Elle est de 13 à 22 % pour la catégorie B, selon le groupe d'appartenance, de 3 à 19 % pour les catégories A. La plus faible revalorisation concerne les ASI groupe 2. Tous les groupes ne sont pas indiqués : pour les infirmières, le seuil était par grade et non par corps. La partie indemnitaire a été subdivisée uniquement pour l'IGE groupe 2, car, dans certains cas, l'encadrant et l'encadré étaient dans le même groupe. Il fallait donc valoriser l'encadrant.

En parallèle des règles de fonctionnement sont proposées pour la transparence de la mise en œuvre de ce régime indemnitaire. Dans un premier temps, ce nouveau régime s'applique aussi bien aux personnels titulaires qu'aux CDI de l'établissement. Conformément à la réglementation, il n'y aura pas de perte de salaire au niveau des primes pour les personnels administratifs. Deux populations seront étudiées au cours du premier semestre 2019 :

- Les informaticiens, car 37 informaticiens perçoivent au sein de l'université la prime de fonction informatique. Un groupe spécifique de travail sera créé au premier semestre et fera des propositions au CA.
- La filière BIB et les ITRF BAP F affectés au SCD, car la circulaire sur les bibliothèques est parue en octobre ou novembre et doit être mise en œuvre dans l'université. Un groupe de travail sera mis en place, sachant que ces personnels avaient déjà un régime dérogatoire au sein de l'université de Poitiers.

Dans la perspective de verser une prime de fin d'exercice au vu des résultats de l'université, la mise en place du CIA est proposée de manière à verser la prime exceptionnelle annoncée par le président.

Il fallait par ailleurs mettre en place de nouvelles règles pour différents cas. En cas de mobilité, si un agent décide de changer de poste, le groupe auquel il sera rattaché sera affiché de sorte que l'agent aura le nouveau régime indemnitaire qui s'applique au poste. En cas de modification de fonction en cours d'année, la prime pourra évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse en association avec l'agent.

Une campagne annuelle de révision aura lieu en lien avec la cartographie puisque cartographie et RIFSEEP sont liés. Il faudra également vérifier chaque année un certain nombre de fonctions qui ouvrent droit à un critère. C'est le cas des régisseurs, qui peuvent changer tous les ans, et des assistants de prévention et le nombre de personnes à encadrer. Les évolutions organisationnelles peuvent en effet provoquer des différences de nombres de personnes à encadrer. Le RIFSEEP est passé au comité technique du 25 janvier, avec 5 abstentions et 5 votes contre. Le vote du CA porte sur les montants. En mars avril, un courrier individuel sera envoyé à chaque agent, lui rappelant son groupe de rattachement, le montant qu'il percevait auparavant et le nouveau montant en lien avec les responsables de services.

Le Président ouvre la discussion.

Philippe Brissonnet indique que le débat autour du RIFSEEP a déjà eu lieu à diverses reprises en Comité Technique. La CGT tient à rappeler son opposition à la philosophie de ce type de régime indemnitaire, qui tend à différencier des niveaux de primes à fonctions équivalentes. Cependant, après avoir dénoncé l'insuffisance des montants proposés pour les catégories C et B lors du CTE du 14 décembre, la proposition présentée au CTE suivant, notamment avec une réévaluation plus favorable des montants indemnitaires, pour les catégories C et le versement d'une prime exceptionnelle pour 2018, constitue un geste significatif. Même si l'on peut juger insuffisants les montants proposés, il faut également prendre en considération que les primes des personnels BIATSS n'avaient pas été réévaluées depuis 2010.

La CGT a pris acte que les revendications des personnels portaient davantage sur le pouvoir d'achat et l'évolution de leur rémunération. La position d'abstention prise par la CGT lors du dernier CTE visait à ne pas bloquer cette discussion sur les montants, mais la CGT réaffirme son opposition résolue à la façon dont on utilise le RIFSEEP pour introduire des différenciations sur des fonctions équivalentes et pour survaloriser certaines fonctions de catégorie A et A+.

Sandrine Chevailler réaffirme l'opposition du SNPTES au RIFSEEP nonobstant la qualité des débats et des travaux. Le SNPTES a voté contre au CT au mois de décembre et au mois de janvier. Au-delà du désengagement du gouvernement sur la question indemnitaire et de la nécessaire compensation par les universités, il s'avère que le personnel de Poitiers est moins bien traité qu'ailleurs et est rémunéré en dessous de la moyenne nationale. La proposition faite au mois de janvier permet de réaligner les personnes de catégorie C au même niveau que la moyenne nationale. Toutefois d'autres catégories, notamment la A, demeurent en dessous de la moyenne. Le SNPTES aurait souhaité que l'effort soit équitable sur toutes les populations. Si le gouvernement faisait en sorte que le point d'indice soit dégelé, ces désaccords n'auraient pas cours. Le SNPTES reste opposé au RIFSEEP.

Myriam Marcil indique que son vote en CA sera le même qu'en CT. Elle salue la qualité du travail et le temps qu'y a consacré l'administration. Au mois de décembre, les élus avaient pris position contre la proposition du Président en raison des montants proposés. Or, certains corps de l'établissement n'atteignent pas les moyennes nationales des universités. Il serait intéressant de les comparer avec ceux d'établissements voisins, comme le Rectorat, Canopé, le CNED ou autres. Un établissement comme l'université de Poitiers doit mener une politique ambitieuse pour l'indemnisation des personnels Biatss, qui, au surplus, n'a pas été revalorisée depuis 2010. L'université de Poitiers a les moyens d'aligner ses personnels sur les moyennes nationales. Elle salue

toutefois l'effort fait dans le montant du RIFSEEP proposé au CTE de fin janvier. Elle s'abstiendra pour ce vote.

Le Président remercie les administrateurs pour leurs propos laudateurs sur les efforts fournis. Il signale qu'il a une double préoccupation. D'une part, il souhaite faire au mieux en termes de prime pour les personnels Biatss. D'autre part, il veut une situation financière saine, car le contraire a conduit certaines universités comme celles de Limoges, Lille et Orléans à geler un grand nombre de postes. Dans ces universités, la question n'est pas le montant de la prime, mais le renouvellement des emplois. Le Président souhaite maintenir l'ouverture de 82 concours de titulaires et un niveau de prime important. Il s'intéressera toutefois aux évolutions nécessaires, tout en restant vigilant, car il reste à traiter les cas des informaticiens, des personnels de bibliothèques, les questions de NBI, de la restauration, etc.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 08**

**Le Conseil d'administration approuve à la majorité les propositions d'amélioration sur les critères et les montants de primes relatives au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État, à l'université de Poitiers.**

### **9) Grilles des CDI**

Le Président indique que les CDI progressent au rythme de 1,5 par rapport aux titulaires. Quand un titulaire prend cinq points tous les deux ans, un CDI prend cinq points tous les trois ans. Un certain nombre de CDI se retrouvent à 52 ans bloqués à un plafond défini il y a 15 ans et ne progressent pas parfois pendant dix ans. Il propose de déplafonner de manière à ce que les CDI continuent à progresser au rythme de 1,5 par rapport aux titulaires, et ne soient pas bloqués pendant plusieurs années avant la fin de leur carrière.

Nicolas Boistay confirme qu'une grille de CDI a été mise en place il y a quelques années avec un plafond en milieu de grille, ce qui fait que certaines personnes sont bloquées. Elles ne peuvent pas non plus passer de concours, car, proche de l'âge de la retraite, il est plus intéressant pour elles de rester contractuelles que de passer titulaires. Il est donc proposé de déplafonner cette grille et de la dérouler comme une grille classique de fonctionnaire, tout en conservant l'application du coefficient multiplicateur de 1,5 pour inciter les personnes qui entrent en CDI à passer les concours de la fonction publique. Il est proposé de déplafonner ces grilles avec le coefficient multiplicateur de 1,5 de temps de passage pour les personnels ITRF et PRCE, car l'université souhaite faire des grilles de contractuels similaires aux grilles ITRF et des personnels de second degré certifiés, avec des grilles avant PPCR (Plan de parcours pour la valorisation des carrières et de la rémunération) et de faire bénéficier de l'IFSE aux personnels en CDI contractuels ITRF. En parallèle, il est proposé de mettre des règles de gestion pour les passages de CDD à un CDI. Un agent qui était en CDD et qui passera en CDI verra son ancienneté de CDD conservée et reclassée dans la nouvelle grille de CDI avec un an d'ancienneté. Il pourra ainsi changer d'échelon au bout de six mois et non plus d'un an et demi. Des règles de reclassement ont aussi été proposées. Les personnes qui ont atteint le plafond depuis plusieurs années seront reclassées au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Si elles ont assez d'ancienneté, elles bénéficieront d'un changement d'échelon. Sinon, elles seront reclassées, conserveront un échelon et en changeront dès que possible. Elles bénéficieront d'un an d'ancienneté au 1<sup>er</sup> janvier et passeront sur la grille au fil de l'eau.

Sandrine Chevailler assure que le SNTES est très favorable à cette fin de blocage défendue depuis plusieurs années. Elle est aussi satisfaite que seules les premières grilles d'entrée en carrière aient été prises, pour éviter de créer un statut parallèle de CDI et de titulaires et de mettre encore plus à mal le statut de fonctionnaire. Les règles proposées de reclassement seront claires pour les personnes concernées. Elle est favorable à la proposition.

Philippe Brissonnet considère que cette mesure est une avancée.  
Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 09**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions d'évolution indiciaire et de reclassement ainsi que les modalités d'évolution des contrats à durée indéterminée des personnels BIATSS ainsi que les propositions d'évolution indiciaire et de reclassement ainsi que les modalités d'évolution des contrats à durée indéterminée des personnels enseignants de l'université de Poitiers.**

#### **10) Transformation de 2 supports de poste : PRCE vers BIATSS, réf. n° 2019001 et réf. n° 2019002 (UP 0860856N)**

Le Président indique que dans le cadre du redéploiement et des discussions avec les directeurs de composantes, deux postes de PRCE ont été transférés d'une composante vers une autre. L'important est la transformation de ces deux postes de PRCE en postes d'IGE. Ce sont des postes de soutien à la recherche.

Myriam Marcil demande la raison pour laquelle ce point n'est pas passé devant le CTE.

Le Président assure qu'il l'a été au CT du mois de décembre, lors de la présentation de la campagne d'emplois des biatss et enseignants chercheurs.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 10**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la transformation du poste 1544 PRCE en poste BIATSS IGE n° 2019001 ainsi que la transformation du poste 1372 PRCE en poste BIATSS IGE n° 2019002.**

#### **11) Mise en place du Comité d'Éthique de la Recherche entre l'université de Tours et l'université de Poitiers (CER-TP)**

Serge Huberson indique que ce comité d'éthique non interventionnel doit être mis en place suite à la loi Jardé sur les expérimentations dans lesquelles des personnes sont impliquées. Il a pour objectif d'examiner les projets de recherche et de donner un avis qui est important, car c'est le Président de l'université qui porte la responsabilité de ce qu'il s'y passe. Le Comité a mis en place un règlement intérieur et des statuts. Serge Huberson a demandé une rectification de ces statuts sur deux points : préciser la composition du Comité ; permettre au Président de saisir le Comité.

Le Président propose de passer au vote.

#### **Délibération n° 11**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la Charte de fonctionnement et le Règlement intérieur du Comité d'Éthique pour les Recherches impliquant la personne humaine des universités de Tours et de Poitiers.**

#### **12) Projet « Alliance d'Universités européennes »**

Ludovic Thilly indique que ce projet est en cours depuis un an. La phase préliminaire reposait sur des informations informelles liées à des discussions avec la Commission européenne. Le processus s'est accéléré fin octobre dernier lors de la publication de l'appel. En février, une Alliance d'Universités européennes sera déposée sous le nom de European Campus of City Universities – EC2U. L'appel sera entièrement rédigé en anglais. Ce projet a vu le jour en septembre 2017 lors du discours à la Sorbonne par le Président Macron, qui a lancé l'idée de développer des Alliances d'Universités européennes dont l'objectif est d'accroître la mobilité des étudiants pour leur permettre d'appréhender complètement l'idée européenne, d'évoluer dans un monde composé de plusieurs langues et cultures, dans le but de relancer le processus européen.

Ce projet a été immédiatement repris par les institutions européennes, avec une réunion de chefs d'Etats qui a débouché en décembre 2017 sur les conclusions du Conseil européen, qui a sollicité la Commission européenne pour qu'elle encourage l'émergence d'ici 2024-25 une vingtaine d'Alliances d'Universités européennes. Entre décembre 2017 et octobre 2018, la Commission européenne a lancé de nombreuses consultations. Dans ce cadre, Ludovic Thilly a été investi au titre du groupe de Coimbra afin de créer un instrument financé par des fonds européens, en l'occurrence par Erasmus+. En 2018, les détails de l'appel ont été publiés.

Une phase pilote sera mise en place dans un premier temps, composée de deux appels à échéance du 28 février 2019 pour le premier et de février 2020 pour le second. Un nombre assez restreint d'alliances sera sélectionné pour des projets de trois ans, avec un budget bien défini, pour essayer d'étudier de nouveaux modèles de coopération internationale. L'enveloppe allouée à cette initiative fut longtemps de 30 millions d'euros, avant d'apprendre, il y a deux semaines, qu'il passait à 60 millions du fait du budget très important alloué par le Parlement européen au programme Erasmus+ pour 2019. 12 alliances seront donc sélectionnées lors du premier appel de la phase pilote. Chaque alliance pourra être financée au maximum par un soutien financier européen de cinq millions sur trois ans, ce qui représente 80 % des dépenses. Le but est de proposer de nouveaux modèles de coopération, en formation, recherche et innovation. Il faut être innovant, flexible, et casser les barrières entre ces trois aspects du triangle de la connaissance.

L'université de Poitiers est coordinatrice d'une alliance et a proposé à cinq autres universités (Coimbra au Portugal, Salamanque en Espagne, Pavie en Italie, Iași en Roumanie et Turku en Finlande) de la rejoindre. Cette alliance représentera 144 000 étudiants, 16 000 personnels administratifs, enseignants et chercheurs. Les communautés urbaines associées à ces six universités concernent 1,5 million de personnes. Ce projet pourra donc avoir une véritable ambition au sein de la communauté européenne. Les acteurs ont réalisé qu'il était important de se situer dans une approche globale des enjeux sociétaux et ont décidé de s'appuyer sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, cadre international définissant 17 grands projets de développement. Ils en ont choisi 3 : la santé et le bien-être, l'éducation de qualité, et les villes et communautés durables. Ces trois enjeux correspondent à des engagements politiques forts, mais aussi à des forces de recherche, d'enseignement et d'innovation de l'université de Poitiers.

Le projet est représenté sous la forme d'un temple. Il s'appuie sur trois marches : la gouvernance du projet ; la mise en place au cours des trois ans des premiers éléments d'une vie de campus et d'une vie culturelle commune ; une boîte à outils. La Commission européenne souhaite en effet identifier les verrous qui empêchent qu'un grand nombre d'étudiants effectuent des mobilités physiques ou virtuelles, ce qui concerne aussi les personnels administratifs, les enseignants et les chercheurs. Cette boîte à outil permettra dans cette première phase de trois ans de mettre en place les trois grandes colonnes qui s'appuient chacune sur un des trois enjeux des objectifs de développement durable. Durant cette période, il faudra construire des équipes composées d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs pour identifier, au sein des six universités, de nouveaux cursus et travaux de recherche partageables, et des voies de développement de l'innovation auprès des partenaires locaux et régionaux. L'objectif de chacune des trois colonnes du temple est de mettre en place au bout de trois ans trois instituts virtuels d'enseignement, de recherche et d'innovation, qui s'appuieront sur des outils numériques. Ils auront pour vocation de se développer pour aller chercher des fonds européens et développer de nouvelles initiatives. Au sommet se trouve un work package, ensemble d'activités attendues par la Commission concernant la communication et la soutenabilité à long terme.

Ce projet inclut l'ensemble de la communauté académique, mais aussi les parties prenantes locales et régionales. Chacune des universités a décidé d'avoir comme partenaire associé officiel au sein du projet la communauté d'agglomération dans laquelle elle est accueillie. Poitiers a proposé d'avoir pour partenaires associés Grand Poitiers qui a accepté, le Rectorat qui a également accepté, le World Trade Center (Chambre de commerce) pour la partie socio-économique. Des négociations sont en cours avec l'association ESN (Erasmus Students Network) Poitiers afin qu'elle devienne membre associé pour la mobilité. Ce projet se dotera d'un Comité exécutif qui aura un représentant de la gouvernance de chacune des universités, un représentant des personnels, et un représentant des étudiants. Il y aura une représentation réelle des étudiants, qui seront engagés dans toutes les activités du projet. Il est envisagé de mettre en place, tous les six mois et de manière tournante dans chacune des universités, un temps de discussion avec toutes les parties prenantes, au sein des universités, avec les associations, les villes, les différents partenaires sur le modèle du forum du développement social, dans le cadre de l'EC2U forum qui permettra de débattre des enjeux liés à ce projet. À terme, le but est d'avoir des ressources partagées, des manifestations culturelles communes, les premières bases de futurs diplômes multilatéraux conjoints, d'augmenter la mobilité des membres de l'université, de mettre en place trois instituts virtuels, et

d'établir un partenariat unique entre les six universités et les acteurs socio-économiques, notamment au sein du forum EC2U.

Le Président considère ce projet très important issu d'un travail de longue haleine. Il serait préférable d'être retenus, mais si ce n'est pas le cas, la coopération sera maintenue.

### 13) Les outils bureautiques : Google Suite

Constatant le départ de plusieurs administrateurs, le Président se demande s'il n'est pas préférable de remettre ce point en tête de l'ordre du jour de la réunion du 8 mars. Il est convenu d'en faire la présentation en séance en attendant d'en débattre au CA du 8 mars.

Jean-François Cerisier annonce que ce point est une étape dans une question plus générale concernant l'utilisation à l'université, par les personnels et étudiants, des outils numériques en général. Une étape a déjà eu lieu il y a deux ans, sur l'utilisation des services de Microsoft. Il s'agit ce jour des services de Google et particulièrement d'une éventuelle contractualisation avec Google dans le cadre d'un contrat G Suite, pour encadrer et sécuriser l'usage de services de bureautique collaborative en ligne inclus dans la G Suite. Jusqu'en 2017, la bureautique était constituée de licences de Microsoft Office, d'acquisition de logiciels d'autres éditeurs et de l'utilisation de logiciels libres, comme LibreOffice.

En vue d'une rationalisation, il a été décidé en 2017 de souscrire à l'offre de Microsoft Office EES, ce qui a permis à tous les usagers d'utiliser les services dans de bonnes conditions. 37 805 licences ont été demandées et installées pour 37 805 terminaux personnels différents. L'objectif a été atteint, et cette opération provenait d'une demande des étudiants qui devaient réaliser des travaux sur la suite Office sans en disposer personnellement. Une diversification des terminaux d'utilisation est observée, les smartphones prenant le pas sur les tablettes et les PC. Une évolution massive de ces applicatifs vers des usages connectés et collaboratifs est notable. Si l'établissement doit proposer des services et des applications numériques à l'usage des étudiants et des personnels, l'analyse des logs au sein de l'université a montré que ces derniers utilisaient d'autres équipements, applications et services que ceux fournis par l'université, ce qui doit être questionné.

Il en ressort que Google est massivement utilisé. Une expérimentation organisée à l'ESPE avec Google a pu influencer les statistiques. Mais, l'utilisation massive est liée au fait qu'il n'existe pas de suite bureautique équivalente. Celle de Microsoft ne l'est pas pour des raisons d'ergonomie et de fonctionnalités, notamment pour les usages collectifs et collaboratifs. Enfin, l'utilisateur bénéficie d'une expérience d'apparente gratuité avec Google.

Le bilan de l'expérimentation à l'ESPE est très positif en termes de pédagogie, mais pas seulement. Les risques sont également connus et relève de l'utilisation des données : la circulation des données dans le cadre de l'utilisation des outils Google à partir de comptes personnels individuels sur Google et de ses clients n'est pas garantie. Compte tenu de l'utilisation massive, le risque est réel pour l'Université. Celle-ci a d'ailleurs déjà dû agir face à des situations très à risque qui concernaient aussi bien l'usage à caractère pédagogique que l'usage à caractère administratif ou de recherche. Ce dernier pose le plus de problèmes compte tenu de la sensibilité des données pour des questions de protection des personnes, mais aussi des intérêts propres de l'Université.

Il est proposé d'encadrer et de sécuriser des usages qu'il n'est pas possible d'empêcher. Le but est de signer la convention et le contrat G Suite avec Google. G Suite est la suite des applications Google configurées pour l'éducation et concerne l'usage de comptes ouverts au travers d'une convention avec l'établissement. Ce sont les mêmes services ou presque que ceux proposés à titre individuel, sauf qu'ils sont administrés par l'Université qui ouvre les comptes et décide des applications utilisables. L'administrateur peut décider où sont localisées les données à savoir, au sein du cloud de Google, soit en Europe, soit ailleurs. En dépit de l'amende de 50 millions d'euros qu'elle a infligée à Google récemment pour des raisons de mauvaise information des utilisateurs de ce qui est fait de leurs données personnelles, la CNIL a rendu un avis de conformité de G Suite au RGPD.

M. Cerisier indique qu'il s'agit d'une proposition en deux axes :

- Conventionner avec Google pour le premier niveau de licence, qui n'est pas payant.
- Renforcer la formation des étudiants et des personnels aux enjeux des usages numériques en général et en particulier à ceux des GAFAM et de Google.

Le Président propose qu'une personne de l'ESPE vienne présenter le 8 mars l'expérience évoquée, et qu'un directeur d'UMR donne le point de vue du CNRS sur cette question cruciale. Ces regards permettront de prendre de vraies précautions dans le domaine de la recherche.

Jean-François Cerisier ajoute qu'il ne s'agit pas de transférer toute la bureautique de l'université vers ce service, mais d'encadrer et de sécuriser les usages qui en sont faits. Il faut penser les usages de Google essentiellement pour les aspects pédagogiques et réfléchir à une interdiction d'usage de Google pour la recherche, pour mieux protéger les données. L'université travaille avec les services d'I-médias à une proposition complémentaire à celle de Google, NextCloud, qui est un service de bureautique connecté avec deux différences essentielles : c'est beaucoup moins bien ; les données sont hébergées sur les serveurs de l'établissement. Cela permettrait de différencier l'usage des services en fonction des usagers et de la nature des données utilisées.

#### **14) Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 22 novembre 2018**

Le Président propose de passer au vote.

##### **Délibération n° 12**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 22 novembre 2018.**

#### **15) Tarifs et subventions**

Le Président propose de passer au vote.

##### **Délibération n° 13**

**Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.**

#### **16) Questions diverses**

En l'absence de questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration

Yves JEAN

